

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

PREFECTURE

17 DEC. 2002

du TERRITOIRE de BELFORT

Réunion du Comité Syndical

Du mercredi 11 décembre 2002

1.22

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président chargé des travaux

**Quai de transfert
Entreprises POZZI/EUROVIA
Avenant n° 01.01.401.2.4. au lot n° 2
pour travaux supplémentaires**

Les travaux d'aménagement du quai de transfert d'Etueffont ont nécessité une étude géotechnique préalable à l'installation du compacteur et du caisson de réception.

Cette étude a conclu au besoin de renforcer le dallage existant par des longrines pour permettre de supporter ces équipements.

L'entreprise POZZI, titulaire du lot concerné a présenté un devis de 34.768,15 € H.T. pour la réalisation de cette prestation qui n'était pas prévue dans le marché de base.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération, il est nécessaire de passer un avenant au marché de cette entreprise, dont le montant serait porté de la somme de 756.487,75 € H.T. à la somme de 791.255,90 € H.T. (soit + 4.59 %).

La commission d'appel d'offres du 11 décembre 2002 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- RETENIR la proposition présentée,
- AUTORISER M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Vice-Président chargé des travaux le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** la proposition présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 18 décembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

